

Harmonisation et optimisation de la gestion des déchets

Réajustement des tournées de collecte

A partir du lundi 29 mars, les jours de collecte des ordures ménagères changent sur deux secteurs de la commune de Toulouse :

- La collecte du secteur Sesquières/La Glacière/Ginestous passera des mardis et vendredis aux lundis et jeudis soit environ 600 foyers concernés.

>> [Télécharger flyer et carte.](#)

- La collecte du secteur Paleficat/Montblanc/Montredon passera des mardis et vendredis aux mercredis et samedis soit environ 3950 foyers concernés.

>> [Télécharger flyer et carte.](#)

Un courrier d'information avec les flyers a été envoyé entre le 17 et le 19 mars.

Le jour de collecte sélective (le mardi) et les conditions de collecte les jours fériés restent inchangés.

Toulouse Métropole, qui assure la collecte et l'élimination des déchets, a entrepris en 2016 d'harmoniser, sur l'ensemble de son territoire, l'organisation des collectes afin de répondre aux enjeux environnementaux.

Ce changement est un réajustement lié à l'urbanisation des zones concernées. Il est motivé par des raisons environnementales. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en 2018 en même temps qu'un programme d'actions sur l'amélioration de la qualité de l'air. Avant 2016, 1 million de kilomètres étaient parcourus par les camions bennes pour la collecte des déchets. Grâce à l'optimisation et à l'harmonisation de la collecte prévues fin 2021, le trajet sera réduit de 260 000km soit pas moins de 546 000 kg de CO2 évités en une année sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les économies réalisées à terme seront réinvesties dans des actions en faveur du traitement des déchets notamment pour les travaux de l'usine d'incinération, la mise aux normes future des centres de tri, etc.

Service de presse

Hôtel de Ville, place du Capitole

31000 Toulouse

tel. 05 61 22 21 47

espacepresse.toulouse-metropole.fr

Suivez toutes les informations

du service de presse sur le fil

Twitter [@PresseToulouse](#)

